



Projet Educatif de Territoire

Octobre 2018

Préambule :

Depuis plusieurs années, dans le cadre de son Projet Educatif Local, la commune de SAINT-ROGATIEN s'est développée avec l'arrivée de nouvelles familles en leur proposant des services répondant à leurs besoins et à leurs demandes.

En 2014, l'équipe municipale souhaite poursuivre et accentuer ses efforts. C'est pour cela qu'elle a conçu une commission « enseignement, enfance, jeunesse et projet éducatif local », sous la responsabilité de l'Adjointe Mme Martin.

Cette nouvelle commission a pour but de répondre à la demande et aux besoins des familles en améliorant ou en modifiant les structures qui accueillent les enfants de 0 à 18 ans de SAINT-ROGATIEN.

Lors de la rédaction de son nouveau Projet Educatif Local, la commune de Saint-Rogatien s'est fixée 3 enjeux à relever pour les 4 prochaines années :

- L'épanouissement de l'enfant
- Enfant citoyen de demain
- Saint-Rogatien, chef d'orchestre de l'action éducative

En Octobre 2018, cette commission s'est réunie pour mettre en œuvre l'ensemble des valeurs défendues par le conseil municipal et ses partenaires. Valeurs qui seront applicables à l'ensemble des structures municipales accueillant des enfants :

- La Maison des jeunes et les stages multi-activités (Accueil Collectif de Mineurs)
- L'Accueil périscolaire Maternelle et Primaire, mercredi inclus (Accueil Collectif de Mineurs)
- Le Restaurant scolaire
- Les Bouts de Choux

En effet la commission part du principe que l'éducation de l'enfant est permanente, qu'elle se réalise dans son environnement : école, famille et loisirs. Les différentes structures municipales, associatives et scolaires ne se substituent pas aux familles mais elles jouent un rôle complémentaire.

L'objectif premier est d'assurer à chaque enfant et dans chaque lieu, un cadre confortable et une parfaite sécurité physique, affective, morale et sanitaire.

Dans le cadre de son Projet Educatif de Territoire proposé au conseil municipal d'octobre et au conseil des écoles de Maternelle et Élémentaire, les objectifs partagés sont :

- **Favoriser le vivre ensemble :**

Depuis un certain nombre d'années en France, les différences entre les individus et groupes d'individus se creusent, l'individualisme s'accroît. C'est pour cela que la commune de Saint-Rogatien souhaite mettre le vivre ensemble au cœur du projet.

Malgré sa petite taille, la commune de Saint-Rogatien est un territoire où les enfants et les adultes sont issus de différents milieux avec une histoire propre à chacun.

Ses écoles, ses structures socio-éducatives et les associations sont des lieux où l'enfant doit acquérir les compétences du « vivre ensemble ». Lieux de socialisation où les projets et activités doivent favoriser la diversité, la solidarité et les liens intergénérationnels pour permettre aux enfants et aux adultes de s'enrichir des autres.

Elles doivent être des espaces de vie identifiés et valorisés. Elles mettent en place des activités accessibles à tous avec des finalités pédagogiques. Ces activités doivent rendre possible à l'enfant de s'épanouir. Les équipes doivent être à l'écoute de la demande des enfants et les rendre acteurs de leurs temps.

Elles favorisent l'autonomie d'action et de pensée de l'enfant en fonction de ses capacités. Les adultes auront pour but d'encourager l'enfant dans son quotidien en respectant ses prises d'initiatives et ses responsabilités.

L'apprentissage de la vie en collectivité dans les différentes structures, mais aussi au sein de la commune induit obligatoirement la notion de respect. En effet, le respect doit s'instaurer entre chaque personne qui côtoie les différentes structures que ce soient les enfants ou les adultes.

- **Impliquer l'ensemble de la communauté éducative :**

L'enfant grandit dans un environnement de plus en plus large et côtoie différents acteurs de la communauté éducative. Ces différents modèles éducatifs doivent être envisagés comme complémentaires et les acteurs doivent communiquer entre eux afin que les familles gardent le lien.

Le lien entre l'école - familles et structures socio-éducatives doivent permettre à tous de mettre l'enfant au centre des préoccupations et de faire évoluer celui-ci dans son environnement. *« Chaque acteur doit pouvoir bénéficier d'une égale considération et la complémentarité des compétences doit être mise en avant dans le projet. »*

L'équipe municipale encourage les différentes structures de la communauté éducative à participer aux différentes manifestations locales (Téléthon...) pour conserver et maintenir le lien entre tous et pour mettre l'enfant au centre du village.

C'est à travers ces différentes valeurs que la commune œuvre à former

des futurs citoyens libres et autonomes, capables de prendre place dans la société de demain.

- Les Moyens :

o Les moyens humains :

Moyens quantitatifs :

Les 3 Accueils collectifs de mineurs doivent respecter la législation de la DDCS (Direction de la Cohésion Sociale) concernant les conditions d'encadrement des mineurs :

- En accueil de loisirs périscolaire mixte, un animateur pour 14 enfants, pour les enfants de – de 6ans et les + de 6 ans (à condition d'obtention du PEDT)
- En période extra-scolaire, la réglementation est fixée pour les enfants de – de 6 ans à un animateur pour 8 enfants et un pour 12 pour les + de 6ans.

Organisation de temps de préparation pour les animateurs.

Moyens qualitatifs :

Les qualifications pour l'encadrement des enfants à SAINT-ROGATIEN sont les suivantes :

- DUT animation sociale et socioculturelle
- Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education et du Sport
- Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs
- Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation
- CAP Petite Enfance
- Personnel titulaire avec une expérience acquise depuis la création des services périscolaires.

- **Les moyens matériels :**

- Les locaux municipaux :
 - Les écoles et les deux salles de l'accueil périscolaire
 - 1 salle du restaurant scolaire (cuisine, goûters...)
 - Le centre d'animations socioculturelles : une salle d'arts plastiques, une salle de musique, une salle petite enfance, la Maison des Jeunes et un jardin Part'Agés
 - Le gymnase (Mercredi Matin)
 - Le terrain de football
- Le matériel pédagogique, du matériel de sports et multimédia.

- **Les moyens financiers :**

- Les charges : personnel, alimentation, consommables pédagogiques, jeux, entretien des locaux...
- Les produits : la participation des familles et de la commune de SAINT-ROGATIEN, les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales.

- **Les Partenaires :**

La Caisse d'Allocations Familiales, La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Les Francas, les Ecoles de Saint-Rogatien, les Associations Locales (Péri'Jeunesse, l'APIE, les associations sportives et culturelles), les assistantes maternelles et L'EHPAD de Saint-Rogatien.

- **Evaluations :**

- **Quantitatives :**

- Les questionnaires envoyés aux familles et donnés aux enfants.
- La fréquentation et la participation aux activités.

- **Qualitatives :**

- Les évolutions des enfants à court et moyen terme dans les structures.
- Les questionnaires via Google Form ou format papier

- **Outils d'évaluation :**

- Réunions bilans des équipes avant chaque période de vacances
- Continuer les temps forts permettant de regrouper l'ensemble des familles.
- Réunion avec la commission « enseignement, enfance, jeunesse et projet éducatif local »

- Questionnaire numérique en direction des parents et des enfants
- Le logiciel Abélium (évaluation quantitative)
- Réunion annuelle du PEL
- Le café des parents

- **Evolution et perspectives :**
 - Créer un Accueil collectif de Mineurs sur les mercredis après-midi afin d'éviter d'un transfert à Péri'Jeunesse pour les familles et une perte d'effectifs pour Saint-Rogatien.
 - Faire intervenir des animateurs sur des moments de classe
 - Continuer la formation du personnel